

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/03/2018

Dossier complet le :

08/06/2018

N° d'enregistrement :

2018.00 6360

1. Intitulé du projet

Evolution du lieu autour de l'atelier de charpente déjà existant.
sur la commune des Eyrieux à Pagenal.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

BREDEL

Prénom

YOGAN

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
- Pour travaux et constructions soumis à permis de construire. rubrique n°36	Construction d'un ensemble immobilier créant une surface de planchers d'environ 260 m ² . (maison 90m ² - Grange 120m ³ - 5 petits ateliers de 15m ² .)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un ensemble immobilier autour de notre atelier de charpente déjà existant. Cela comprend une maison collective, une grange de stockage des bois d'œuvre, échafaudages, échelles (matériel pour travailler), cinq petits ateliers (Forge - poterie - sculpture - taille de pierre - ébénisterie) et cinq cabanes de 15m².

The following is a list of the most important points to be considered in the design of a control system.

- 1. The system must be stable.
- 2. The system must be accurate.
- 3. The system must be fast.
- 4. The system must be robust.
- 5. The system must be simple.
- 6. The system must be reliable.
- 7. The system must be easy to use.
- 8. The system must be cost-effective.
- 9. The system must be maintainable.
- 10. The system must be safe.

These points are not mutually exclusive, and it is often necessary to trade off between them. For example, a system that is very accurate and fast may be very expensive and difficult to maintain. Therefore, the designer must carefully consider the requirements of the system and the available resources.

The design process is an iterative one, and it is often necessary to revise the design as more information becomes available. The designer should start with a simple design and gradually add complexity as needed. It is also important to test the design thoroughly before implementation, and to monitor the system's performance after it is put into operation.

4.2 Objectifs du projet

- Préserver et développer les savoirs du bâti ancien avec le travail de la charpente traditionnelle, la taille de pierre, la forge
- Accueillir des stagiaires pour la transmission des savoirs.
- Faire vivre l'association Collectif Copeauxcabana pour développer l'échange, la transmission et les liens avec l'extérieur.
- Développer un lieu de vie et d'accueil, agréable, écologique et responsable, autour du projet professionnel et associatif.
- Favoriser le vivre ensemble dans le respect de la nature

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pour répondre à ses objectifs, le projet souhaite évoluer vers la construction d'une maison collective. Elle permettra d'accueillir des stagiaires et d'offrir aux habitants du lieu une salle de bain, une bibliothèque, une cuisine commune.

Aussi nous souhaitons monter un "sechoir à tabac", pour le stockage des bois et des outils.

Dans la phase de travaux, nous n'avons pas de gros terrassements à réaliser, tout s'adapte à la nature des sols, très peu d'arbres seront coupés (des sujets de max 10-15 ans) un 20-30 aires maximum - les chemins d'accès pompiers seront réalisés au même moment que la construction.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet comporte 3 volets : professionnel / associatif / lieu de vie. La demande d'autorisation de défrichement est faite dans le but de développer ces 3 volets dans le respect de l'environnement, des normes de sécurité et du bon vivre ensemble.

- lieu professionnel : le hangar servira au stockage du bois, nous développerons les petits ateliers (forge - poterie - taille de pierre),
- lieu associatif : permettre un bon accueil pour les événements organisés (activité - parking) (Bal des bois, festival de la cuillère, rencontres de charpente et autres métiers traditionnels...)
- lieu de vie : préserver l'intimité des habitants, assurer la sécurité des cabanes/chambre en défrichant et permettant l'accès aux pompiers.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- le projet est soumis à une autorisation de défrichement
- le projet sera soumis à Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Maison d'habitation collective	90 m ²
Grange de stockage	120 m ²
Ateliers	5 x 15 m ²
Cabanes	5 x 15 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Pagenal haut
24620
Les Eyrieux

Coordonnées géographiques¹

Long. 15° 41' 62" S Lat. 41° 33' 50" O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'atelier de charpente déjà existant sous le n° à été commencé en 2014 et devrait être bientôt terminé.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur une ZNIEFF 2 → Zone des falaises calcaires de la vallée vezerine
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- AC 2 → Site classé vallée Vezerine - Site patrimoine remarquable des Eyzies - Zone de protection archéologique
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site remarquable des Eyzies de Tayac ?
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone natura 2000 qui est le cours d'eau de la végère est à 240m du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les constructions ne nécessitent pas la coupe d'arbres - (une dizaine de jeunes sujets maximum)

non

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La maison se situerait à l'orée des bois, la grange aussi - Les ateliers et cabanes sont dans la Forêt sans pour autant couper d'arbres.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Non

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	NON DANGEREUX → des copeaux de bois.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	au contraire nous sommes passionné par le patrimoine perigourdin. vous pensez bien que les constructions seront dans ce style.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :



6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

(This area is currently blank in the document.)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Je ne pense pas que ce projet doive faire l'objet d'une évaluation environnementale au vu des techniques de construction non polluantes (fondations cyclopeènes, structure en bois local non traité, non utilisation de produits toxiques dans notre quotidien (vaisselle, jardin, tonte...)). Le projet s'adapte en fonction des sols, des pentes... seul quelques arbres seront coupés pour la réalisation des bâtiments.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

les Eyrieux

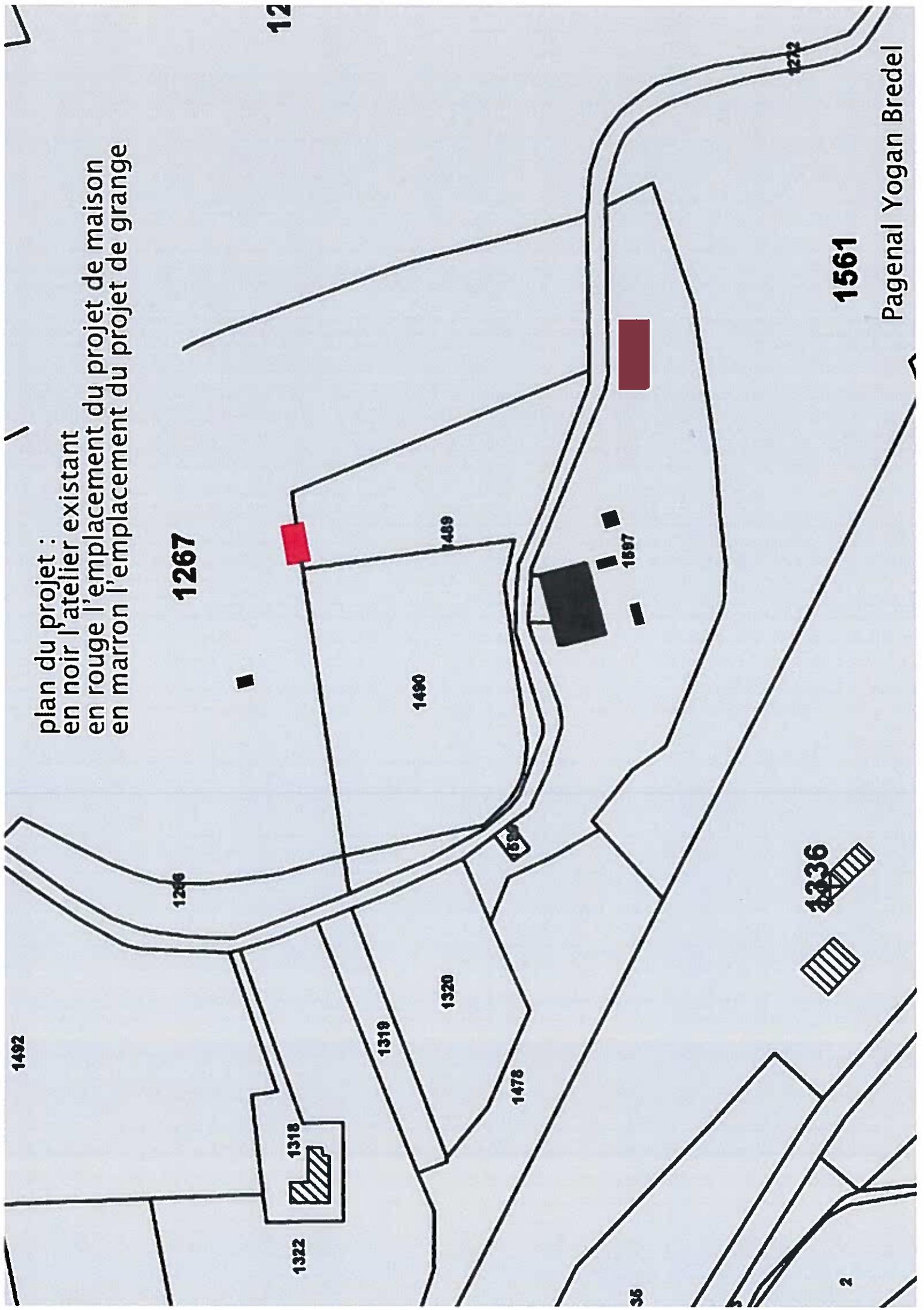
le.

1 février 2018

Signature



plan du projet :
en noir l'atelier existant
en rouge l'emplacement du projet de maison
en marron l'emplacement du projet de grange



1561

Pagenal Yogan Bredele

1236

12

1267

1492

1246

1322

1318

1319

1320

1478

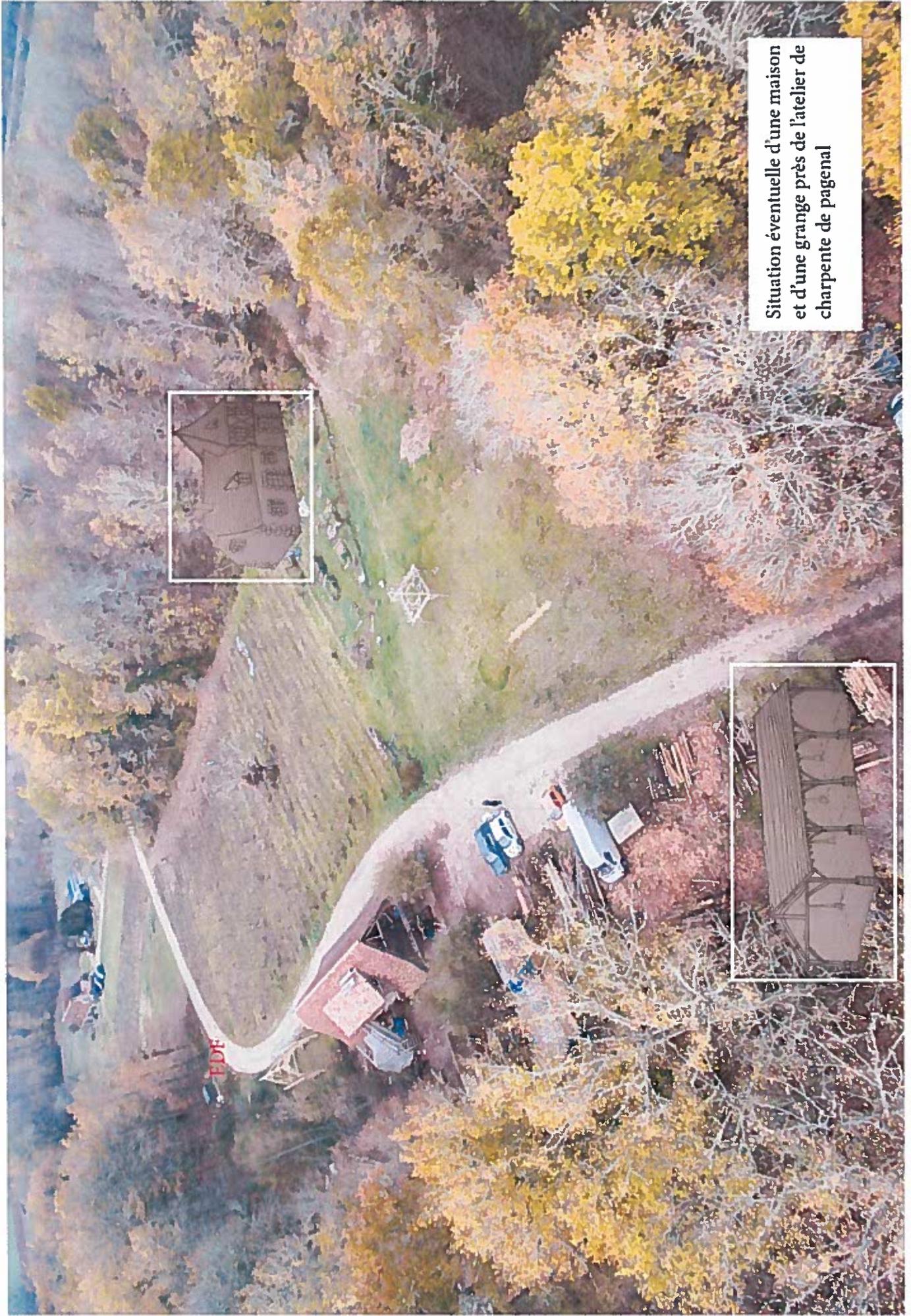
1490

1489

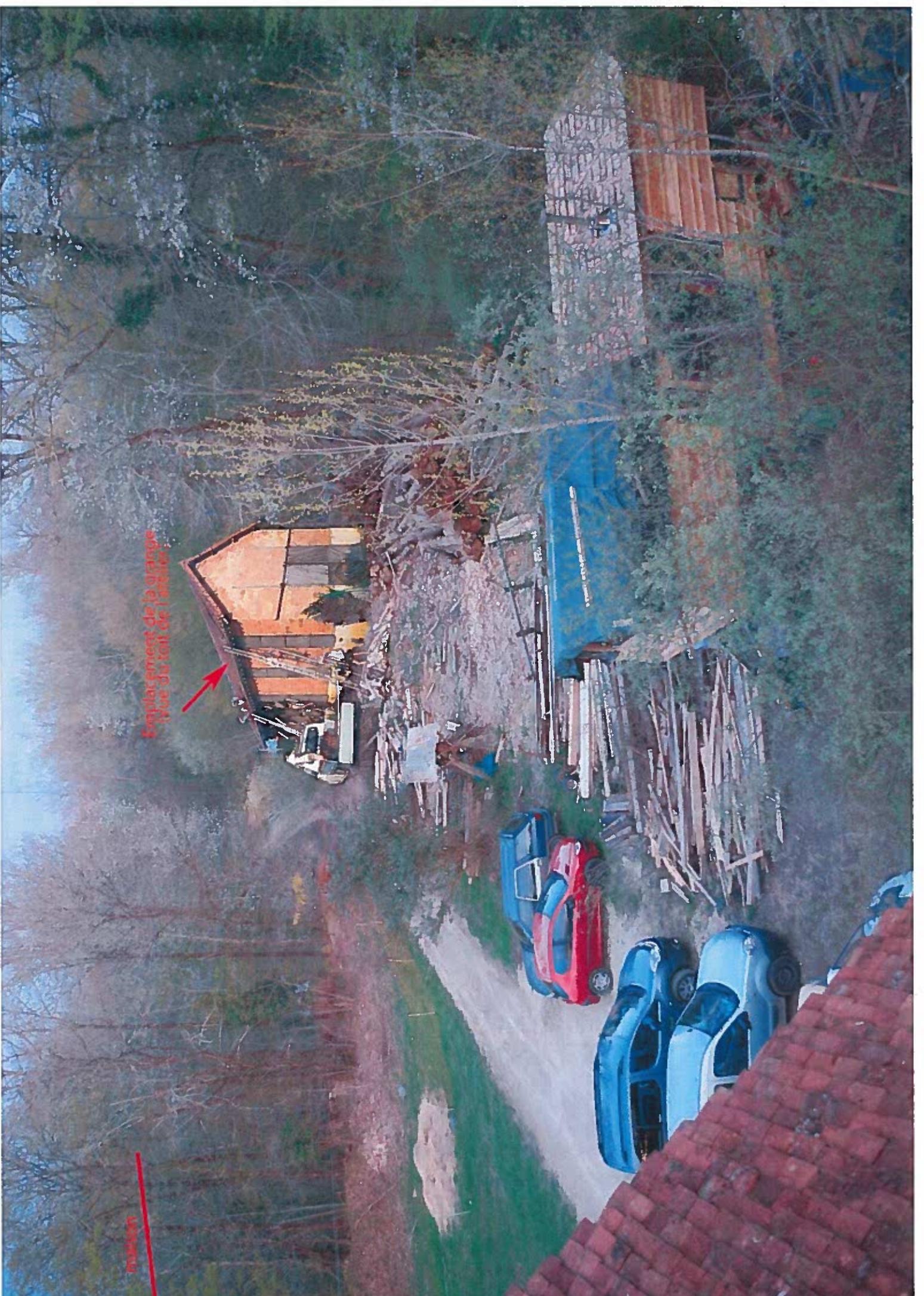
1597

36

2



Situation éventuelle d'une maison et d'une grange près de l'atelier de charpente de paganal



Emplacement de la grange
(voir du fait de l'atelier)

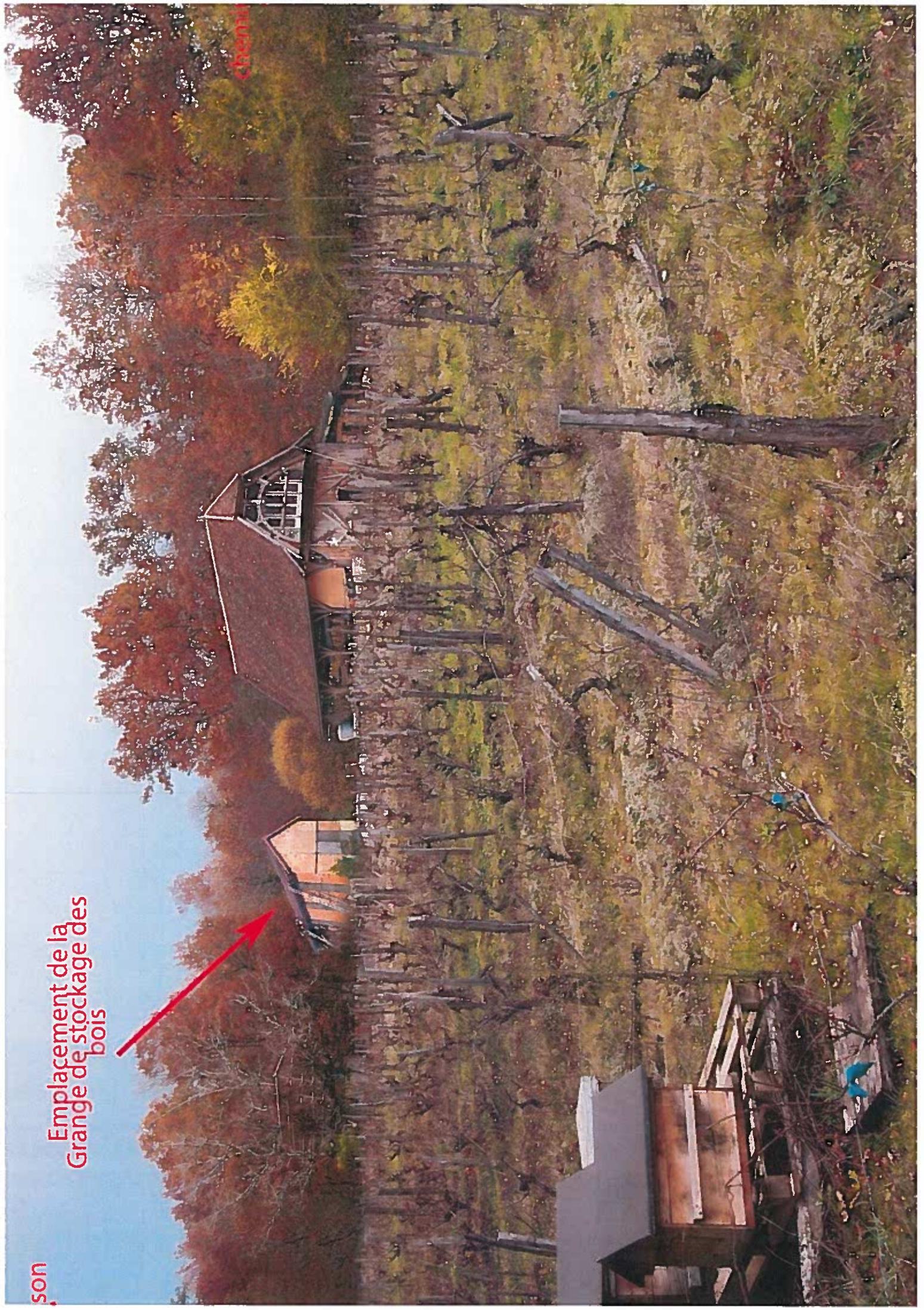
maison

son

Emplacement de la
Grange de stockage des
bois



chemin





Emplacement (en clair) du projet de maison à Pagenal . Parcelle OD1267 nommée zone 1
(désolé je n'ai pas rangé pour la photo, nous étions en chantier)
printemps 2018

photographie prise du chemin à l'angle nord-est de l'atelier de charpente



Caractéristiques générales du projet (nature, objectifs, procédures d'autorisation, localisation, composantes) c'est à dire :

Préciser l'emprise foncière et la surface défrichée de chacune des 2 parcelles mentionnées

Les demandes de modification de PLU concernent les parcelles OD1267 (nommée zone1) et OD1597 (nommée zone2) située aux Eyzies de Tayac au lieu dit Pagenal.

Sur la parcelle OD1267, nous souhaitons que 1610m² sur 15930m² soit classés constructibles afin de demander un permis de construire pour une maison d'habitation de 100m². Nous ne souhaitons pas raser la forêt pour autant, seul 500m² seront impactés

Sur la parcelle OD1597, nous souhaitons que 4400m² sur 5030m² soit classés constructibles afin de réaliser une demande de permis de construire pour une grange de 140m² au sol et cinq ateliers de 20m², la surface de 1000m² impactée, répartis sur la zone, concernerait une vingtaine d'arbres au plus.

Donc, la demande de défrichement concernerait 6010m² pour 340m² de surfaces construites.

1, Description du contexte

Nous demandons une modification du PLU car l'atelier de charpente, construit sur l'ancien atelier des carrières de Kaolin, accueille des artisans et leurs stagiaires que nous aimerions et avons besoin de loger sur place. Les parcelles sont déjà des espaces d'activité professionnelle et personnelle (potager...) sur lesquelles nous souhaitons habiter.

2 Description de la zone d'implantation du projet

2,1 Usage actuel sur la zone de réalisation du projet :

Actuellement la Zone 1 est constituée de repousses d'une coupe rase réalisée il y a vingt ans et nous souhaitons planter la maison en lisière de bois. Cette zone compte également une cabane de 15m².

Actuellement la Zone 2 est une forêt en bordure de laquelle nous souhaitons planter un hangar de stockage du bois de charpente. Une partie de la zone 2, en bordure du chemin, sert déjà d'espace de stockage et travail du bois de charpente (équarrissage, sciage) et compte d'autres espaces de travail ou stockage (tunnel agricole...).

2,2 Milieux naturels présents sur la zone

Les deux zones ne comptent pas d'affleurement rocheux, le sol est essentiellement argilo-sableux. Il n'y a pas de retenue d'eau naturelle ou de ruisseau mais uniquement une jeune forêt dont l'humus est récent en raison du fait que ce site était une zone d'extraction et de stockage des résidus de kaolin. Quelques fougères prennent place en sous bois tout comme deux ou trois buissons à feuillage persistant. On ne compte aucun résineux presque uniquement des arbres à feuilles caduques. Les parcelles ne comptent pas de buis ni de genévrier. La zone ZNIEFF n'abrite pas d'espèces notables comme le faucon pèlerin, ce n'est pas une zone de falaise et les quelques chênes verts ne se situent pas sur l'emplacement des projets de construction.

2,3 Espèces faune et flore de la zone

La zone 1 est essentiellement constituée de trembles, de jeunes châtaigniers, de quelques chênes ainsi que d'un roncier et quelques prunelliers.

La zone 2 se situe en bordure du chemin d'accès, elle est située autour de l'atelier de charpente, à 130m de la plus proche maison (les autres étant à 150 et 200m). Il s'agit d'un bois composé de jeunes taillis de châtaigniers, de charmes et de quelques gros chênes.

Caractéristiques de la Zone Natura 2000 et ZNIEFF

3,1 les espèces faune et flore présentes sur les 2 zones.

La zone classée Natura 2000 est située sur l'extrémité Nord de la parcelle OD1267 et n'est pas du tout concernée par le projet de construction. Nous y observons des traces de passages fréquents de biches, cerfs et chevreuils.

Sur la zone ZNIEFF où se situerait le projet de construction, la flore est sensiblement identique à celle de la zone classée Natura 2000. Nous pouvons dire que les chauves-souris sont rares et nous observons quelques hérissons, renards et salamandres.

Ce qui nous permet de dire que l'activité humaine (atelier collectif de charpente, activités associatives) en place depuis 5 ans et qui ne devrait pas augmenter mais simplement se structurer autour d'une habitation ne perturbe pas ces espèces.

Nous pouvons aussi apercevoir régulièrement des mésanges, rouge-gorges, grimpereaux et sittelles.

3,3 Vulnérabilité

Les deux zones ne comptent pas d'espèces vulnérables de notre point de vue en dehors des hérissons présents dans le roncier que l'on souhaite préserver bien qu'il soit à proximité de la demande de permis de construire (maison d'habitation).

3,4 Lien écologique avec le projet

Il y a une vingtaine d'années ces parcelles ont fait l'objet d'une coupe rase et on également servies de stockage des déchets (sables et argiles) des carrières de kaolin. A ce jour, les jeunes arbres sont en train de laisser place à des arbres plus robustes et nous sommes déjà engagé dans un entretien durable de la forêt afin de privilégier l'épanouissement des vieux arbres en bonne santé. Des greffes de châtaignier résistants au cynips est en cours et des arbres fruitiers ont été plantés sur les autres parcelles de la propriété. La vigne située sur une parcelle attenante à la zone 1 est aujourd'hui entretenue de façon écologique, sans aucun produit phytosanitaire, par traction animale et récoltée manuellement. Nous y observons une recrudescence d'orchidées notamment.

Seul le jardin potager situé sur une zone à proximité est clôturé et nous ne souhaitons pas clôturer davantage.

L'habitation est prévue notamment pour accueillir des stagiaires à qui l'on transmet des savoirs faire anciens, des méthodes de construction respectueuses de l'environnement. Cette année nous avons accueilli six stagiaires en éco-construction par exemple ainsi que les rencontres du RAF (réseau pour les alternatives forestières) pour ne citer que cela.

Aucune nouvelle activité n'est prévue sur le site, au contraire, de nouveaux terrains sont en cours de location afin que l'activité de charpente (scierie notamment) puisse également se développer en dehors de cette propriété.

4, Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé.

4,1 et 4,2 Dont effets prévisibles du projet et mesures d'évitement, réduction

Les principaux effets prévisibles au pourtour de l'habitation et du hangar sont l'élagage, le tassement du sol sur les zones de circulation, la diffusion de fumée issue de poêles à bois.

Pour ce qui est des deux constructions, seul un terrassement léger est prévu sans dalle ni fondations béton mais uniquement avec des plots de fondation c'est à dire des blocs de pierres calcaires

provenant de la carrière de la Vèze. La maison sera en chêne, châtaignier et peuplier non traités issus d'exploitations locales mais non extrait sur la propriété. Le hangar de stockage est une ancienne grange à tabac qui sera reconstruit et restauré au besoin.

Les bâtiments seront pourvus de récupérateurs d'eau de pluie, cuisine et douche seront raccordées à une phyto-épuration sans eau grise car nous disposons déjà de toilettes sèches. Nous utilisons uniquement des produits ménagers écologiques, la maison sera dotée d'une isolation phonique et thermique naturelle en paille, et de peintures naturelles aux pigments...

Nous ne prévoyons aucun éclairage extérieur ou un seul enclenché par le détecteur de mouvement à moins de 3 mètres de l'entrée située au sud. Nous ne prévoyons pas de parking autour de l'habitation (ceux de l'atelier existant déjà). Seul le chemin d'accès pompier passant déjà au nord de la vigne sera stabilisé.

La maison d'habitation chauffée au bois, n'engendrera pas une utilisation conséquente de bois car les chutes d'atelier seront valorisées. Enfin des nichoirs favorisant la nidification de certains oiseaux sont envisagés, tout comme la plantation de fleurs mellifères à proximité de la maison d'habitation pour favoriser la biodiversité. Pour l'entretien des espaces de prairie, nous n'utilisons pas de désherbant chimique, mais uniquement une débroussailleuse ainsi que la mise en pâture occasionnelle par des chevaux.

L'activité autour de la grange va engendrer du passage donc un appauvrissement du sol mais il s'agit de regrouper les bois dans un seul espace couvert plutôt que des les stocker dans différentes zones de la propriété et plus au contact de la végétation et faune locale.

6,4 Descriptions des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire des effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

L'ensemble des textes 1 à 4 selon le modèle que vous nous avez transmis regroupent déjà ces informations. De plus, les projets artisanaux sur la zone 2 sont à moindre échelle que celle de l'atelier de charpente car il s'agit de petits espaces de travail utilisés quelques fois par mois et essentiellement pour des projets privés. Il nous importe que l'impact potentiel sur l'environnement et la santé humaine soit inexistant, les activités artisanales sont donc réalisées à petite échelle et avec conscience écologique (recyclage des déchets, utilisation de matériaux nobles dont la pierre, l'argile, le bois...).

Merci
Yogan Breidel

